



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

Provisoire

10041^e séance

Jeudi 13 novembre 2025, à 15 heures

New York

Président : M. Kanu. (Sierra Leone)

Membres :	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Sun Lei
	Danemark	Mme Lassen
	États-Unis d'Amérique	M. Waltz
	Fédération de Russie	Mme Evstigneeva
	France	M. Bonnafont
	Grèce	M. Stamatikos
	Guyana	Mme Rodrigues-Birkett
	Pakistan	M. Jadoon
	Panama	M. Alfaro de Alba
	République de Corée	M. Park Junsu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	Mme MacNaughtan
	Slovénie	M. Žbogar
	Somalie	M. Mohamed Yusuf

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine
(S/2025/638)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2025/638)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2025/638, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2025/737, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Bonnafont (France) : Je salue la présence du Représentant de la République centrafricaine parmi nous.

Le texte sur lequel nous allons voter (S/2025/737) prévoit le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour une année supplémentaire. C'est un texte qui marque une évolution importante dans l'action du Conseil et de la communauté internationale pour appuyer la stabilisation de la République centrafricaine. Ces derniers mois, en effet, sous l'autorité de la Représentante spéciale du Secrétaire général, des progrès conséquents ont été enregistrés. Avec cette résolution, la MINUSCA pourra poursuivre son action dans les domaines prioritaires. Cela comprend l'organisation des élections, la protection des civils, l'extension de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, la mise en œuvre du processus de paix.

Il s'agit pour le Conseil de répondre à la demande de la République centrafricaine de continuer à l'accompagner dans la période cruciale qui s'ouvre et de consolider ainsi les progrès réalisés au cours des dernières années. L'enjeu est bien d'assurer le retour durable de la paix et de la sécurité dans le pays. C'est la condition pour permettre, par la suite, un transfert progressif, ordonné et réussi des responsabilités du maintien de la paix aux autorités nationales et pour faire de la MINUSCA un succès du maintien de la paix.

Tout au long du processus d'élaboration de ce texte, la France s'est efforcée de mener des négociations inclusives et de tenir compte des positions de chaque État membre. La France remercie tous les membres du Conseil et se félicite de l'excellente coordination avec la République centrafricaine. L'engagement constructif de tous dans les discussions a permis d'aboutir à un texte équilibré et le plus consensuel possible. Un chemin de paix et de normalisation s'est ouvert. Adressons à la République centrafricaine le message de soutien dont elle a besoin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Danemark, France, Grèce, Guyana, Pakistan, Panama, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2800 (2025).

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Sierra Leone.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Somalie et mon pays, la Sierra Leone, et du Guyana (groupe A3+1).

Nous remercions la France, rédactrice du projet de résolution, de son approche constructive tout au long du processus de négociation, qui s'est déroulé sans heurts.

Le groupe A3+1 se félicite de l'adoption de la résolution 2800 (2025), qui renouvelle et proroge le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en application de la résolution 2745 (2024). Nous sommes particulièrement heureux que le Conseil continue de faire preuve d'une telle unité sur les activités de la MINUSCA, ce qui reflète les progrès importants réalisés sur le terrain au cours de l'année écoulée.

La République centrafricaine est à la croisée des chemins. Malgré les progrès notables réalisés dans le rétablissement de l'autorité de l'État dans toutes les régions du pays, avec l'appui précieux de la MINUSCA, y compris pour contrer les menaces posées par les groupes armés, la situation en matière de sécurité le long des frontières du pays reste fragile. Le groupe A3+1 tient à rappeler au Conseil que le cycle électoral a entamé une phase active et décisive dans un contexte difficile de ressources limitées, avec quatre élections prévues pour le 28 décembre, à savoir présidentielle, législatives, régionales et municipales. Leur aboutissement constituera un tournant en termes d'extension et de consolidation de l'autorité de l'État et d'ancrage de la stabilité institutionnelle. Nous rappelons également qu'il s'agit des premières élections locales depuis plus de trois décennies et qu'elles représenteront un jalon historique pour la démocratie centrafricaine.

Le groupe A3+1 salue les efforts continus du Gouvernement et les progrès réalisés dans les processus de paix et de désarmement, démobilisation et réintégration, et l'invite à faire tout son possible pour s'assurer que ces processus restent sur la bonne voie, soient transparents et dirigés par le pays. Dans ce contexte, le groupe A3+1 réaffirme que la MINUSCA reste indispensable à la stabilisation de la République centrafricaine et que les discussions sur une transition ou une reconfiguration doivent être guidées par les progrès et les réalités pratiques sur le terrain et en étroite consultation avec les autorités nationales.

Pour terminer, nous sommes également conscients des problèmes de liquidité auxquels est confrontée l'ONU. Toutefois, nous continuons d'insister sur la nécessité d'un financement prévisible et durable pour que la MINUSCA puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

Le groupe A3+ reste fermement engagé en faveur de la paix, de la stabilité et du plein rétablissement de l'autorité de l'État en République centrafricaine. Nous espérons que de nouveaux progrès seront accomplis et nous sommes prêts à accompagner le Gouvernement et le peuple centrafricains sur la voie d'une paix pérenne.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan remercie la France, en sa qualité de rédactrice, de ses efforts louables sur cette importante résolution (résolution 2800 (2025)).

Le Pakistan a voté pour la résolution. Avec 1 400 soldats déployés, nous sommes l'un des principaux fournisseurs de contingents à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). La MINUSCA est l'une des réussites du maintien de la paix des Nations Unies. Au cours de la dernière décennie, elle a joué un rôle essentiel dans la stabilisation de la République centrafricaine. Par son approche multidimensionnelle conjuguant le dialogue politique, la protection des civils, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'appui électoral, l'extension de l'autorité de l'État et l'assistance aux institutions nationales, la MINUSCA incarne l'essence même des opérations de paix multidimensionnelles. La coopération entre la Mission et les autorités du pays hôte reste également exemplaire. Le Pakistan espère que les discussions relatives à la transition de la Mission au sein du Conseil de sécurité et avec le Gouvernement hôte seront orientées par les réalités sur le terrain, les priorités nationales et l'impératif de préserver les acquis obtenus au cours de la dernière décennie au prix d'immenses sacrifices. Il faut continuer à mettre l'accent sur une transition prudente et fondée sur des conditions, en évitant tout risque de retour en arrière en raison d'une précipitation excessive ou de pressions extérieures.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est la principale responsabilité du Conseil en vertu de la Charte des Nations Unies. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies restent l'outil le plus efficace et le plus visible dont dispose le Conseil pour s'acquitter de ce mandat. La MINUSCA est un exemple clair du succès du maintien de la paix. Cet outil vital doit être utilisé à bon escient pour faire avancer les solutions politiques, protéger les civils et préserver la stabilité. Il doit rester une entreprise collective.

M. Waltz (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis apprécient les efforts déployés par la France pour intégrer leur position dans cette résolution (résolution 2800 (2025)). Malheureusement, nous ne pensons pas que la prorogation du mandat pour un an ou la réduction de l'effectif maximum autorisé reflètent fidèlement un certain nombre de priorités du Conseil ou la situation sur le terrain. C'est la raison pour laquelle nous avons dû nous abstenir dans le vote.

La République centrafricaine, nous en convenons, est à la croisée des chemins. Avec les élections à venir, le pays se trouve à une étape importante sur la voie de la paix, de la stabilité et de la prospérité. Dans ce contexte, les États-Unis ont proposé de proroger de six mois le mandat actuel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Nous sommes fermement convaincus, comme beaucoup de membres du Conseil, j'en suis sûr, que les prochaines élections seront un indicateur clef pour la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA, montrant à la fois l'engagement du Gouvernement centrafricain en faveur d'un processus politique pacifique et sa capacité à étendre et à maintenir l'autorité de l'État. La Mission et le Gouvernement centrafricain considèrent tous deux les élections comme une étape cruciale pour passer à une phase de consolidation. Une prorogation de six mois aurait permis au Conseil d'avoir une idée plus claire des tâches auxquelles il faut s'atteler en priorité et de la manière dont le mandat serait ensuite ajusté à l'orée de la phase de consolidation de la Mission, et

nous étions absolument disposés à négocier un renouvellement de 12 mois dans la mesure où certaines conditions étaient réunies.

Le Conseil doit toujours considérer les missions de maintien de la paix comme temporaires. L'objectif de ces missions doit être de ne plus avoir rien à faire, et notre principal objectif, en tant que Conseil, doit être de maintenir la pression sur les parties pour qu'elles prennent les décisions politiques difficiles propres à créer les conditions sécuritaires et politiques qui permettent aux missions de se retirer et de transférer leurs responsabilités aux gouvernements hôtes. Le Conseil doit examiner en permanence le coût et la taille des missions afin de garantir que les contributions des États Membres servent cet objectif de manière efficace et efficiente.

Notre demande tendant à réduire l'effectif maximum autorisé vise à reconnaître la présence opérationnelle réelle de la Mission sur le terrain et à garantir que seules des unités performantes opèrent au sein de la Mission. Depuis 2018, nous plaidons résolument pour privilégier les opérations de maintien de la paix très performantes, comme en témoignent les efforts historiques déployés par les États-Unis pour rédiger la résolution 2436 (2018), qui mettait l'accent sur la performance et la reddition de comptes dans nos missions de maintien de la paix. En outre, conformément au programme de réforme et à l'Initiative ONU80, une réduction plus marquée aurait incité la Mission à élaborer des budgets plus réalistes pour faire face à la crise de liquidités de l'ONU. Les États-Unis sont naturellement attachés à appuyer la paix et la sécurité internationales et, au fil de l'existence de la MINUSCA, ils ont été de loin le principal contributeur financier de la Mission.

Ce mandat, nous tenons à le souligner, contient deux éléments nouveaux importants. En demandant un rapport précisant les progrès réalisés par la MINUSCA pour transférer des tâches au Gouvernement centrafricain, il fait un pas important vers une application accrue du principe de responsabilité et une meilleure planification de la transition. En outre, nous sommes heureux que le Conseil exprime sa ferme intention de réexaminer l'effectif maximum autorisé à l'issue des élections en République centrafricaine.

Les missions de maintien de la paix doivent s'adapter aux conditions sur le terrain. Nous, Conseil de sécurité, devons continuer de nous employer à ce que la Mission et le Gouvernement centrafricain coopèrent en vue d'une réduction des effectifs et d'un transfert de responsabilités, à terme, dès lors que les conditions le permettront. La MINUSCA joue certes un rôle important en République centrafricaine, mais c'est en définitive au Gouvernement centrafricain qu'il incombe de permettre les progrès vers la paix, la stabilité et la prospérité. Nous encourageons le Gouvernement de la République centrafricaine à continuer à travailler de manière productive avec la MINUSCA, et nous exhortons le Gouvernement et l'opposition politique à engager un dialogue ouvert et constructif en amont de ces élections très importantes.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour la prorogation du mandat de la multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

La résolution adoptée aujourd'hui (résolution 2800 (2025)) est la preuve irréfutable du soutien que le Conseil apporte aux efforts faits par le Gouvernement centrafricain pour consolider les acquis notables engrangés sur les volets de la sécurité et d'une transition durable vers la paix. Nous notons avec satisfaction les avancées régulières et la normalisation progressive de la situation en République centrafricaine, rendues possibles en grande partie grâce à l'aide de la Russie. Nous saluons la contribution importante de la MINUSCA à l'ensemble des efforts de maintien de la paix. La Mission, en particulier ces dernières années, a prouvé dans les faits que le maintien de la paix des Nations Unies est un instrument, sans équivalent et très efficace, de la coopération internationale aux fins du règlement des conflits

armés. Il est important que le Conseil se soit prononcé en faveur du maintien des paramètres clefs de la résolution établissant le mandat, alors même qu'un certain pays s'efforçait obstinément d'obtenir leur modification pour satisfaire ses priorités politiques nationales. Nous remercions les rédacteurs chargés de ce dossier de leur approche constructive et cohérente pour élaborer le texte de la résolution.

Il est particulièrement nécessaire que la Mission appuie sans réserve les autorités centrafricaines durant la période électorale à venir. Nous sommes convaincus que le bon déroulement des élections refermera un chapitre tragique de l'histoire de la République centrafricaine et permettra de recentrer l'aide internationale, progressivement et de manière responsable, sur le développement. Nous sommes déterminés à rester aux côtés de nos amis centrafricains sur cette voie difficile. Nous leur souhaitons plein succès dans la conduite des prochaines élections générales.

M. Sun Lei (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis un certain temps, sous la direction de la Représentante spéciale Rugwabiza, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) apporte des contributions notables dans des domaines tels que les préparatifs électoraux, les initiatives de désarmement, démobilisation et réintégration, la stabilisation aux frontières et la décentralisation. La résolution qui vient d'être adoptée (résolution 2800 (2025)) proroge d'un an le mandat de la MINUSCA, ce qui correspond aux attentes du Gouvernement centrafricain et de tous les secteurs de la société. Cela facilitera le bon déroulement des élections à tous les niveaux et contribuera à la stabilité politique et à la paix à l'intérieur du pays. Nous nous en félicitons et avons voté pour la résolution. Nous félicitons la France, rédactrice du texte, des efforts fournis durant les consultations.

Le processus politique et de paix en République centrafricaine se trouve à un stade critique, aussi les encouragements et l'appui de la communauté internationale sont-ils essentiels. La communauté internationale doit continuer d'aider le pays à consolider la dynamique positive en place et accompagner la suite de la mise en œuvre des principales priorités politiques, notamment l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et le plan national de développement. Elle contribuera ainsi à la stabilité politique et au relèvement économique du pays.

La Chine continuera d'appuyer l'action de la Représentante spéciale Rugwabiza et de la MINUSCA. Nous comptons sur la MINUSCA pour exécuter les recommandations pertinentes issues de l'examen stratégique indépendant publié l'an dernier, pour concentrer ses ressources limitées sur les tâches les plus urgentes dans le pays et pour s'acquitter de son mandat avec toujours plus d'efficacité, afin de jeter les bases de la prochaine phase de son action et de contribuer comme il se doit à une paix et une stabilité durables dans le pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Nzessioué (République centrafricaine) : On me permettra avant tout propos de saluer la Sierra Leone pour la manière exemplaire dont elle assure la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de novembre.

La République centrafricaine se félicite du renouvellement pour une année du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et voudrait exprimer, par ma voix, ses remerciements à la France pour son engagement et sa sagacité ayant conduit à ce résultat. J'exprime également notre profonde gratitude à l'ensemble des membres du Conseil de sécurité pour leur disponibilité, leur écoute et la flexibilité dont ils ont fait preuve tout au long de ces négociations.

Ce renouvellement arrive à un moment où notre pays se trouve engagé dans une phase d'infexion historique : la consolidation des acquis de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ; l'extension graduelle et irréversible de l'autorité de l'État ; et la préparation et l'organisation des élections locales et générales en 2025 et 2026. Je remercie tous les membres du Conseil pour leur esprit de compromis concernant l'ajustement du plafond des troupes. Cette flexibilité soutient l'effort national en vue d'une paix durable et d'un processus électoral apaisé, transparent et sécurisé. Pleinement conscient des défis budgétaires de l'ONU et du financement de la paix, la République centrafricaine formule le voeu que ce renouvellement de mandat s'accompagne des contributions financières nécessaires qui permettront à la MINUSCA de le mettre en œuvre et de répondre ainsi aux besoins de la paix et du peuple centrafricain.

La paix en République centrafricaine ne pourra être durable que si elle reste construite par les Centrafricains eux-mêmes, conformément à l'esprit de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Le Gouvernement a enregistré des avancées majeures, dont la dissolution, le désarmement et la démobilisation de treize groupes armés, ainsi que le déploiement progressif des forces de défense et de sécurité, de l'administration territoriale et de la justice. Nous apprécions profondément le rôle de la MINUSCA, dont l'appui multiforme demeure indispensable à ce stade du processus de stabilisation. La République centrafricaine réaffirme que la présence de la MINUSCA s'inscrit dans un partenariat fondé sur le respect de la souveraineté, la coordination opérationnelle et le transfert progressif des responsabilités, conformément aux conditions fixées par le Conseil.

Comme l'a rappelé S. E. M. Faustin Archange Touadera, Président de la République, dans sa correspondance en date du 11 octobre, adressée à la présidence du Conseil de sécurité, la République centrafricaine n'a jamais envisagé la présence de la MINUSCA comme une solution permanente. C'est pourquoi le Gouvernement poursuit une vision claire : préparer les conditions d'un retrait responsable, ordonné et fondé sur les réalités du terrain. Cette transition exige la sécurisation complète du territoire, le renforcement des capacités nationales, la montée en puissance des institutions judiciaires et un appui cohérent des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Nous saluons la demande faite au Secrétaire général de présenter en 2026 une feuille de route pour un transfert progressif des tâches à l'État centrafricain, tout en évitant une transition précipitée qui risquerait de compromettre les acquis durablement obtenus.

La protection des civils reste au cœur des priorités nationales. Nous saluons les dispositions du mandat qui renforcent la lutte contre les violations graves des droits humains, la protection des femmes et filles contre les violences sexuelles, la prévention du recrutement des enfants et la lutte contre les discours de haine. La République centrafricaine poursuivra ses efforts, notamment à travers la Cour pénale spéciale, les juridictions nationales, la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, mais aussi, en sa qualité de pays champion de la campagne "Prouve que cela compte, renouveler notre promesse envers les enfants", avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés.

La République centrafricaine renouvelle son engagement à travailler avec la MINUSCA, le système des Nations Unies et tous les partenaires régionaux et internationaux pour consolider la paix, préparer sereinement les élections et renforcer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. Nous avançons avec humilité et détermination, convaincus que chaque progrès obtenu est un pas vers une paix irréversible.

La séance est levée à 15 h 30.